



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS

D012-2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Absents : 4
- Votants : 10

Date de convocation :

03/03/2022

Date d'affichage :

03/03/2022

Séance du 09 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Christian BONNET, procuration donnée à M. Jean-Philippe VALENTIN, Mme Martine FERNANDES, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER, M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT, M. Laurent DUBOIS,

Secrétaire : M. Rémy CLENET,

Objet : Adoption du règlement intérieur du réseau des bibliothèques Pays d'Uzès

Madame l'adjointe en charge des affaires culturelles rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes Pays d'Uzès dispose de la gestion du réseau des bibliothèques constitué de 4 médiathèques intercommunales (Belvezet, Montaren, St-Quentin-la-Poterie, Uzès) et de 14 bibliothèques municipales et que dans ce cadre, il convient d'adopter le règlement intérieur ci-joint afin d'harmoniser les pratiques.

Un exemplaire de ce règlement a été transmis à chaque conseiller municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ADOPTE le règlement intérieur du réseau des bibliothèques Pays d'Uzès.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le maire,

Laurent BOUCARUT



Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 030-213000136-20220309-D012_2022-DE